

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/La-face-cachee-du-nucleaire>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > La face cachée du nucléaire français > **Présence d'Areva sur le continent africain**

26 avril 2012

Présence d'Areva sur le continent africain

Un véritable bras de fer se joue actuellement entre le Niger et Areva. La convention qui les lie a expiré le 31 décembre 2013 et le gouvernement nigérien souhaite renégocier de nouveaux accords sur de nouvelles bases, alors que des manifestations ont lieu régulièrement pour dénoncer un partenariat déséquilibré entre le géant de l'uranium et le pays sahélien, qui reste l'un des plus pauvres du monde. Mais Areva, qui en plus de quarante ans n'a versé que des sommes dérisoires au Niger, refuse de payer plus et use de chantage.

Il n'y a pas qu'au Niger qu'Areva cherche à faire la loi. Afin de mettre en lumière sa présence sur le sol africain, l'association Survie a mis au point cette carte présentant la face cachée du nucléaire français.

Survolez les pays pour connaître la situation locale.

La mission de [Survie](#) se concentre principalement sur la lutte contre la Françafrique. Elle mène des campagnes d'information et d'interpellation des citoyens et des élus pour une réforme de la politique de la France en Afrique et des relations Nord-Sud. Tout comme le Réseau, elle se compose de nombreux groupes locaux, présents sur tout le territoire français. Survie et le Réseau travaillent régulièrement ensemble, notamment au travers du collectif "Areva ne fera pas la loi au Niger".

Survie, le Réseau "Sortir du nucléaire" et le collectif Areva ne fera pas la loi au Niger demandent à Areva, entreprise à capitaux publics :

► **une suspension immédiate de tous les projets miniers tant que des conditions d'exploitation respectueuses de l'environnement et de la santé des travailleurs et des populations locales ne sont pas garanties** par une expertise indépendante reconnue par l'État hôte et par la société civile locale ; le référentiel doit être a minima celui de la réglementation française en la matière.

▶ le **versement de taxes ou contributions par Areva aux États hôtes**, confiées à une gestion indépendante spécialisée pour la remise en état des sites après extraction, la dépollution des sites en exploitation et de leurs abords (confinement des stériles et déchets radioactifs, collecte des objets et ferrailles contaminés...).

▶ Le **respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**, notamment par l'association étroite des populations locales aux décisions liées à la gestion des ressources en eau et à l'utilisation des terres.

▶ la **contribution financière d'Areva à la mise en place pour tous les ex-travailleurs des mines et les populations vivant à proximité d'un examen médical complet**, d'une évaluation rétrospective des doses subies, d'un **suivi sanitaire** à long terme réalisé par des organismes médicaux indépendants et **l'indemnisation** des préjudices subis.

[Pour en savoir plus : téléchargez ou commandez le fascicule 4 pages consacré au thème "Areva en Afrique"](#)